

Québec, le 18 janvier 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Assemblée nationale  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Je donne suite à une seconde pétition présentée à l'Assemblée nationale par Mme Carole Poirier, députée de Hochelaga-Maisonneuve, le 21 novembre 2017. Cette pétition, tout comme celle du 4 octobre 2017, demande au gouvernement du Québec de ne pas couper dans le secteur de la culture et particulièrement à Bibliothèque et Archives nationales du Québec, de conserver le budget de la numérisation afin de préserver des emplois de qualité et de continuer le travail de préservation et de numérisation de la mémoire collective ainsi que du patrimoine du Québec.

Je réitère que BAnQ, tout comme l'ensemble des ministères et organismes, est appelée à contribuer à l'effort de maintien de l'équilibre budgétaire gouvernemental. Pour ce faire, elle a orienté ses décisions vers l'optimisation de ses ressources et la restructuration de son service de numérisation. D'ailleurs, il est à noter que le secteur de la numérisation à BAnQ n'a en aucun cas été ciblé par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de ces efforts collectifs.

De ce fait, les mesures entamées par la société pour assurer l'effort collectif gouvernemental n'ont aucun impact sur la poursuite de ses missions de conservation du patrimoine documentaire ni sur la mise en valeur et la diffusion

... 2

de la collection patrimoniale. Les services aux citoyens sont maintenus et BAnQ demeure un catalyseur pour les institutions documentaires québécoises par sa politique de numérisation.

Par ailleurs, tous les rôles et fonctions attribués aux archives sont poursuivis et ne sont pas mis en péril par la réorganisation annoncée par BAnQ le 6 juin 2017. L'abolition de postes restitue le niveau d'emploi actuel de BAnQ à celui de mars 2016, année où BAnQ avait le même succès qu'aujourd'hui.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre,



**MARIE MONTPETIT**

N/Réf. : 30827